

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17068982

Tribunal de Commerce du Financ
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 05 MAI 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : **0435.001.349**

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE THIRION**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Industrie, 17 7134 RESSAIX**

Objet de l'acte : Aux termes d'un acte du Notaire Léopold DERBAIX, à Binche, le 20.04.2017, en cours d'enregistrement, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMMOBILIERE THIRION qui a pris les décisions suivantes :

Première résolution : Modification de l'objet social.

Après avoir pris connaissance de la situation active et passive de la société arrêtée au 28 février 2017.

Après avoir pris connaissance du rapport justificatif sur la modification de l'objet social établi par les administrateurs-délégués.

Ce rapport ainsi que la situation active et passive de la société seront produits au greffe du Tribunal de Commerce compétent en même temps qu'une expédition des présentes.

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et le remplace par le texte suivant :

« La société a pour objet la réalisation, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de toutes opérations foncières et immobilières et notamment :

- l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, la rénovation, l'exploitation et la location de tous immeubles bâtis, meublés ou non,
- l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Ainsi que la réalisation de toutes opérations relatives à la promotion immobilière, à l'activité d'administrateur de biens, de marchands de biens et la prise et la remise de fonds de commerce.

Elle peut donner à bail ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers en tout ou en partie.

La société pourra exercer la profession de Syndic d'immeuble.

Elle pourra également s'occuper d'aménagements et de design intérieur pour tout type d'immeubles, commerciaux ou non.

La société a également pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, l'étude, le conseil, la consultation, l'expertise, l'ingénierie, l'assistance au management et toutes prestations de services dans le cadre de la gestion des ressources humaines, de l'environnement des entreprises privées et publiques ainsi que toutes prestations de services dans le domaine de la consultance en immobilier.

La société a également pour objet, la conception, la promotion, la réalisation d'événements, de formations, de séminaires, d'animations, y compris l'élaboration, l'édition, la diffusion, la vente de manuels et de supports divers.

Elle peut accomplir tous actes et toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et notamment s'intéresser par tous moyens, par voie d'association, de souscription, de participation, d'acquisition, de cession, d'apport et de fusion ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, en Belgique ou à l'étranger, et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui serait de nature à favoriser le développement de son activité dans le cadre de son objet.

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

La société peut exercer de la consultance en gestion ainsi qu'en marketing.

L'organe de gestion a compétence pour interpréter l'objet social. »

Deuxième résolution : Transfert du siège social

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société à Binche section de Waudrez, rue de Lobbes, numéro 52, et d'adapter les statuts en conséquence.

Troisième résolution : Confirmation démission et nomination administrateur.

L'assemblée générale confirme la démission des postes d'administrateur et/ou d'administrateur-délégué de :

1) Madame VANDEVILLE Geneviève Violette Ghislaine (NN 581122-12624), née à Haine-Saint-Paul le vingt-deux novembre mil neuf cent cinquante-huit, épouse de Monsieur Philippe THIRION, domiciliée à Binche section de Waudrez, rue de Merbes, numéro 221.

2) Monsieur THIRION Philippe Emile Pierre (NN 590422-14178), né à Haine-Saint-Paul le vingt-deux avril mil neuf cent cinquante-neuf, époux de Madame Geneviève VANDEVILLE, domicilié à Binche section de Waudrez, rue de Merbes, numéro 221.

Tous deux ici présents et qui acceptent.

L'assemblée générale donne décharge aux administrateur et administrateur délégué sortants pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice social en cours.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 ans :

3) Monsieur BROUCKE Sébastien Bruno Jean-Marie (NN 850725-05361), né à Binche le vingt-cinq juillet mil neuf cent quatre-vingt-cinq, domicilié à Binche section de Waudrez, rue de Lobbes, numéro 52, ici présent et qui accepte ;

Et de confirmer la nomination aux fonctions d'administrateur pour une durée de 6 ans de :

4) Monsieur SAINTES Julien André Michel (NN 820430-18187), né à Haine-Saint-Paul le trente avril mil neuf cent quatre-vingt-deux, domicilié à Binche section de Buvrines, rue de Bienne, numéro 9/1, ici présent et qui accepte.

L'assemblée générale décide de confirmer aux fonctions d'administrateur et de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans :

5) Madame THIRION Céline, précitée, ici présente et qui accepte.

6) Madame THIRION Caroline, précitée, ici présente et qui accepte.

Elles disposeront chacune isolément de tous les pouvoirs de gestion les plus étendus, sans aucune limitation de montant.

Tous les mandats sont gratuits, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Huitième résolution : Coordination des statuts.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Mesdames Céline et Caroline THIRION, administrateurs-délégués de la société, pour coordonner les statuts.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, le président lève la séance à 10H00 et clos le présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Mentions: expédition, statuts coordonnés, rapport du conseil d'administration, état actif/passif.

Léopold DERBAIX, Notaire à Binche.